

DPAA.CHM.MJ.10.11.78
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE
DE L'EDUCATION NATIONALE

SECRETARIAT
GENERAL A L'EDUCATION NATIONALE

DIRECTION
DU PERSONNEL ET DES AFFAIRES
ADMINISTRATIVES

(/ I S A S :

DPF

DB.

DCF.

SECRET N° 79/125/MEN-SCEN-DPAA.P2
portant titularisation des Professeurs
de Lycées Stagiaires des Cadres de la
Catégorie A, hiérarchie I des Services
Sociaux (Enseignement) de la République
Populaire du Congo, au titre de l'année
1977.

LE PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN,
Vu l'Acte N° 005/PCT/CC du 7/2/79, portant
fonctionnement et Organisation des Pouvoirs Publics

(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des
cadres des fonctionnaires de la République Populaire du Congo;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement
sur la solde des cadres des fonctionnaires de la République Popu-
laire du Congo;

(/u le décret 62-130/MP du 9.5.62 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République Popu-
laire du Congo;

(/u le décret 74/470 du 31.12.74 fixant les échelonne-
ments indiciaires des fonctionnaires des cadres de la République
Populaire du Congo;

(/u le décret 62-197/FP du 5.7.62 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 por-
tant statut général des fonctionnaires des cadres de la République
Populaire du Congo;

(/u le décret 62-198/FP du 5.7.62 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la Caté-
gorie A.

(/u le décret 64-165/FP-BE du 22.5.64 fixant statut com-
mun des cadres de l'Enseignement de la République Populaire du
Congo;

(/u le décret 63/81/FP-BE du 26.3.63 fixant les condi-
tions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que
doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses
articles 7 et 8;

(/u le décret 67-304/MT-DCT du 30.9.67 modifiant le ta-
bleau hiérarchique des cadres de la Catégorie A de l'Enseignement
Secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles
19, 20 et 21 du décret 64-165/FP-BE du 22.5.64 fixant le statut
commun des cadres de l'Enseignement;

(/u le décret 78/685 du 18.11/78 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres;

(/u les procès-verbaux de la Commission Administrative
Paritaire en date du 23 septembre 1978.

.../...

ECHELON :

Article 1er.- Les Professeurs de Lycées stagiaires des Cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux(Enseignement) de la République Populaire du Congo dont les noms suivent, sont titularisés dans leur emploi et nommés :

A)- PROFESSEURS CERTIFIES AU 1er ECHELON : ACC NEANT

- MM.- ANDELI-MOKE, p/c du 4.10.77, en service à B/ville
- BABELA Raoul Martial, p/c du 8.11.77, en service à B/ville
- BANOUKOUTA Maurice, p/c du 6.10.77, en service à B/ville
- BOUTHY Emile Jean Claude, p/c du 4.10.77, en service à B/ville
- KIABAMBOU Benjamin, p/c du 8.11.77, en service à Makoua
- LATOKI Emile Paul, p/c du 8.11.77, en service à B/ville
- MALONGA Célestin, p/c du 2.4.77, en service à B/ville
- MAMBOUANA Basile, p/c du 8.11.77, en service à B/ville
- MAMPOUYA Joseph, p/c du 12.12.77, en service à B/ville
- MASSEMBO Anatole, p/c du 4.10.77, en service à B/ville
- MBOUNGOU MAYENGUE Daniel, p/c du 4.10.77, en service à B/ville
- MIALOUNDAMA Fidèle, p/c du 2.2.77, en service à B/ville
- MILANDOU Gabriel, p/c du 4.10.77, en service à B/ville
- MOTESSIKA EKOUATSANGA Emile Parfait, p/c du 4.10.77, en sce à B/ville
- MOUNDZIKA MADILA Ange, p/c du 8.11.77, en service à B/ville
- MPANDZOU Germain, p/c du 2.11.77, en service à B/ville
- MPANDZOU Melanchton, p/c du 8.11.77, en service à B/ville
- MVOULA MOUKOUARI Laurent, p/c du 16.11.77, en service à B/ville
- NAKOUZEBI Martin, p/c du 4.10.77, en service à B/ville
- NDIINGA Christian Sédar, p/c du 25.11.77, en service à B/ville
- NDZABA Alphonse, p/c du 16.11.77, en service à B/ville
- NDZILA Etienne, p/c du 17.11.77, en service à B/ville
- NDZANGA Alphonse, p/c du 4.10.77, en service à B/ville
- NGANGA Denis, p/c du 1.10.77, en service à B/ville
- NGATSE Paul, p/c du 1.10.77, en service à B/ville
- NIALABEKA Faustin, p/c du 20.10.77, en service à B/ville
- NIMBOUNOU Prosper, p/c du 10.11.77, en service à B/ville
- NKANGOU Albert, p/c du 2.11.77, en service à B/ville
- NKOLELIBI Véronique, p/c du 5.10.77, en service à B/ville
- NSIMOU François, p/c du 4.10.77, en service à B/ville
- SHANGOU Jean Emmanuel, p/c du 8.12.77, en service à B/ville
- ANDOKO Hyppolite, p/c du 25.10.77, en service à B/ville
- BAKOULA-YOUSSOUF, p/c du 4.10.77, en service à B/ville
- KODIA Noël, p/c du 25.10.77, en service à B/ville
- KOMBO Ernest, p/c du 29.11.77, en service à B/ville
- LOUNANA Jean Pierre, p/c du 5.1.77, en service à B/ville
- MAKOSSO Pierre Justin, p/c du 4.10.77, en service à B/ville
- NASSIDI Germain, p/c du 4.10.77, en service à B/ville
- MOUKOKO Noël, p/c du 4.10.77, en service à B/ville
- NGOMA-IBINGA Bonaventure, p/c du 4.10.77, en service à B/ville
- NIAKISSA Gilbert, p/c du 6.1.77, en service à B/ville
- NSIATANTOU-DABOU Hilaire, p/c du 5.2.77, en service à B/ville
- NTSIETE Albert, p/c du 2.11.77, en service à B/ville
- NZABA Albert, p/c du 4.10.77, en service à B/ville
- OHANDI-BOUANGOBET Martin, p/c du 4.10.77, en service à B/ville
- OUAMBA Daniel, p/c du 4.10.77, en service à B/ville
- SITA François, p/c du 4.10.77, en service à B/ville
- NGANGA-NIMI Zacharie p/c du 6.10.77 en sce à B/ville
- KADIMA, p/c du 26.4.77 en service à B/ville
- BERRY Victor Hervé, p/c du 4.10.77 en service à B/ville
- NKOMBO Marie Véronique, p/c du 3.11.77 en sce à B/ville
- EKAMBA Benoit, p/c du 4.10.77 en service à B/ville
- NGANGA Appolinaire, p/c du 11.2.77 en service à B/ville
.../...

B)- PROFESSEURS CERTIFIES AU 1er ECHELON : ACC 1 AN

- MM.- MAFOUANA Marie Camille, p/c du 4.10.77, en service à B/ville
- NTOUADI Arthur, p/c du 4.10.77, en service à B/ville
- TCHITEMBO Gisèle Scolastique, p/c du 4.10.77, en ace à B/ville

Article 2.- Le présent Décret qui prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté à compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, 1e 24 MARS 1979

PAR LE PREMIER
MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
MINISTRE DU PLAN,

Colonel Louis SELVAIN-GOMA.-

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

A. N D I N G A - O B A . -

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
JUSTICE, GARDE DES SCEAUX,

A. MOUELE.-

LE MINISTRE DES FINANCES

H. L O P E S

AMPLIATIONS:

MEN..... 2
SGEN..... 2
DPAA..... 3
DFP..... 2
DB..... 2
DCF..... 2
B/COURRIER..... 1
B/SOLDE..... 2
TRESOR..... 1
JORPC..... 1
INTERESSES..... 50
DOSSIERS..... 50
ARCHIVES..... 1